

La constitution

lisme est mauvais, ce n'est qu'un autre fantôme de Duplessis. Pour un homme qui a une réputation d'intellectuel, le premier ministre fait preuve d'un manque de perception étonnant à ce propos. On dirait qu'il s'est arrêté de penser il y a environ 20 ans.

Bien des gens désirent une société plus humaine et donc plus décentralisée et tournée vers le bien commun. Ils veulent sentir qu'ils ont plus de contrôle sur leur vie collective que la société moderne a pu leur en accorder jusqu'ici. C'est pourquoi un grand nombre d'anglophones du Québec que je connais personnellement ont voté «Oui» au référendum. Pourquoi ont-ils voté «Oui» au référendum? Ils ont voté «Oui» en pensant que s'il était laissé à lui-même, le Québec serait peut-être un endroit où ils pourraient freiner l'intrusion croissante de l'alinéation, du contrôle à distance et de la déshumanisation que la société moderne semble apporter avec elle. Cela explique pourquoi tant de Canadiens se sont pris de passion pour certaines choses, comme par exemple leur identité culturelle, car la culture est une chose qui relie entre eux les éléments du groupe. Les individus sont trop souvent réduits à avaler les images que leur servent les mass media. La culture ne s'exprime pas uniquement dans la cuisine, les danses traditionnelles ou même la langue. Elle n'est vraiment vivante que dans la mesure où les groupes humains qui la revendiquent exercent un contrôle sur les images qui dominent leur vie. A cet égard, le Québec et le mouvement observé au Québec vers la souveraineté-association constituaient un rayon d'espoir pour le Canada. Cela constituait une possibilité d'épanouissement, en ce sens que le Canada anglais pouvait s'inspirer de l'exemple du Québec pour retrouver son entité collective et réagir contre l'érosion de son identité et de sa culture, pour mettre un frein à son assimilation à la réalité nord-américaine, de sorte que les avertissements des penseurs canadiens, tels George Grant, se révèlent prématurés plutôt que prophétiques.

Les propositions constitutionnelles ne répondent pas à ces préoccupations. C'est pourquoi je prédis qu'elles ne constitue-

ront ni la solution ni la réponse à la théorie de la souveraineté-association, contrairement à ce qu'on prétend.

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, je dirai qu'il ne faut surtout pas oublier, si nous prenons au sérieux un instant les prières que nous expédions si distraitement chaque jour, en début de séance, que les prophètes de la Bible et d'autres sages, hommes ou femmes, y compris le Christ, s'attaquaient aux autorités non pas sur les questions d'ordre constitutionnel, mais parce qu'ils voulaient savoir si justice avait été faite, si l'on s'occupait de son prochain, même le plus humble. On nous dit de chercher d'abord le royaume des cieux et sa justice et on nous promet que si nous suivons ce conseil, tout sera dans l'ordre.

Nous ne sommes peut-être pas en droit de croire que ce projet, ou n'importe quel autre projet analogue, résoudra nos problèmes, puisque le gouvernement ne s'y engage pas à assurer le plein emploi, à offrir des pensions décentes, à instaurer des programmes pour l'enfance, à régler les revendications territoriales, à considérer les soins de santé comme un droit, à garantir la salubrité du milieu et du lieu de travail, ainsi que la paix et le progrès dans le monde, bref puisqu'on n'y trouve aucun engagement formel à défendre la justice en général.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. Collenette: Dois-je en conclure, monsieur l'Orateur, qu'il est effectivement 6 heures ou bien le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a-t-il dit qu'il était 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Présidence a admis qu'il est 6 heures; aussi, je ne peux pas accorder la parole à un autre député.

[Français]

Comme il est 6 heures du soir, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 h 9, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)